

A PROPOS D'OISEAUX.

PRÉFÉRIORITÉ DE LA FEMME SUR L'HOMME
Nous avons déjà publié un premier article sur M. Eugène Ielliet sur un magnifique ouvrage qui vient de paraître à Paris et que l'auteur, M. Tousseneau, a intitulé *Le Mondisme d'Oscurus*. Nous extrayons ce qui suit d'un second et remarquable article du grand journal où nous sommes si bien accueillis, au moment l'honneur de la littérature française.

Un jour viendra, dans vingt-ans, dans cinquante ans, peu importe la date, c'est-à-dire dans quelque peloton gourné qui porte la tête au-dessus des toits et son chapeau renversé en arrière jusqu'en milieu de l'épaule, pour poser à l'Institut, ce pantheon de Penninquin par une nouvelle méthode de classification de la littérature, par votre haute patte, vous, le monsieur qui se désigne avant tout comme

scientifique propre à l'oreille de l'assemblé.
L'Académie, touchée d'un pareil lan-
guage, donnera l'accolade au nouveau nomen-
clateur, et lui décramera, séance tenante,
un certificat de génie. Le génie sur brevet in-
siegier à côté de cet astronome du temps pré-
sents qui trouva un jour par miracle une étoile de
premier ordre, et qui, sans son nom en signe
de conquête, le tout à l'ingénieur, n'aurait
d'écrite, qui a pris aussitôt la fuite pour ne
pas porter un semblable nom dans un lieu
aussi recommandable que le firmament; puis-
qu'un plagiaire attiré aura dévalisé l'ingé-
nier de M. Tousseul, on dira partout : M. Tousseul
est un homme d'esprit à coup sûr, mais
il avait trop d'esprit pour être un savant.

Mais l'entends le cri de la satanite. Vous
me dites, monsieur, que viens-tu d'annoncer le
M'apparitions de la sa-
re à C. dont, nous les deux, que, que, que,

[illegible]

Il soutient nettement que la femme est supérieure à l'homme. Au physique, cela n'est pas douteux, car la femme attire l'homme et à par cela même sur lui l'avantage de la beauté. Car c'est une loi du monde que l'homme amoureux qu'il faut être ou paraître plus beau que son voisin d'existence pour exercer sur son regard la puissance d'attraction. Mais sur le moral, la supériorité de la femme est-elle aussi rigoureusement constatée ? Je dirais oui si non je ne me craignais d'enourir la disgrâce de M. Tousselet. Et encore non. Toute la difficulté, je dirai oui. Je répéterai avec énoncé avec le philosophe du *Monde des O-*

Je suis las de l'intelligence. Quand je pense que par le sexe barbu, le génie de la guerre, est le génie le plus honoré, et que le plus grand homme est le plus grand guerrier, je, dernier volontiers mon droit d'aïnesse pour m'appeler cela un héros, et en effet il est souvent un héros, quand il est Hoche ou Dugommier. Il part pour la frontière à la tête de sa gamelle autre héros, le fusil sous le bras, la gamelle sur l'épaulé. Il cherche de côté d'autre un endroit convenable pour un magnifique massacre dans les règles, un massacre à frapper tous les gens de l'art d'admiration. Quand il l'a trouvé, place une

...toute l'écume, un corps de civadière à, une res-
tante... ainsi parait, on met le feu aux poudres ;
... et vous dans l'horizon, on n'est
... plus dans la petite échelle, qui a
... épandue de l'artillerie. Le homme
... m'embête, puis encore d'autres hommes, quand
... ne soit pas des chevaux, et il en tombe
... pendant des heures et des heures. Puis
... vous irrégulière de la fusillade s'éloigne et
... était peu à peu à l'horizon, emportant avec
... le long flotant du camp de bataille.
... et une marée de sang à fumer monte enfin
... ses détails l'œuvre du génie. Ici
... une mare de sang, là c'est une cervelle
... abasée, à côté c'est un ventre ouvert par
... abasée, derrière c'est un morceau de bras

de jaunes coupées et annoncées à la façon d'un bûcher à la porte de l'ambulance; tout est confus, c'est un infirmier, le tablier de saie couvert de taches rouges, qui balaie de sa pelle les dalles de l'entrée; des bras nus et des jambes nues de chair et de doigts mutilés, des scies ou trépanes. Tout cela se défile sur son passage, deux mois, et remplit l'air d'un bruit de liège, de roulement d'infirmité, d'infirmité, du roulement d'atmosphère infectée. On voit, dans la rue, un dresseur de statue au génie qui a réalisé ce chef-d'œuvre, et la population entière, à commencer par cette jeune fille qui a eu son frère tué et par cet invalide qui dans le jeu sur un bûche d'avoir perdu sa jambe là, tresse l'envie la palme et le laurier pour en couronner le front du vainqueur.

lui suis gré de son dévouement, mais la terre est pour moi une abomination. Et lorsque, loin d'abolir la guerre, l'homme, exclusivement investi du pouvoir, la toujours cherche au contraire et a toujours regardé la gloire de la bataille gagnée comme la première gloire de l'humanité, je dis qu'il est inférieur à la femme en intelligence, car la sienne consiste à vivre et à faire vivre, et n'est pas à tuer et à être tué.

Il y a plus de gloire véritable dans la humble vertu que dans la plus haute conception de stratégie. La femme a donc plus grandeur que l'homme parce qu'elle a plus de pitié, d'humanité. Voyez cette jeune mère se lever humble et inaperçue à travers la foule pour aller vers son enfant, enfant. Elle est

te entre les petits, et sur sa figure calme grave, doucement éclairée du sourire inné de la bonté, le regard du passant ne saurait mettre le nom d'aucune illustration. Pourtant cette femme est autant comptée par mon Dieu qu'il n'est pas, je le dis bien haut, le Dieu des *Ti Deum*. Que m'importe quelle renommée, car chaque heure de temps est une perpétuelle acception d'aide et d'offrir sa vie en immolant une perle poësie vivante, une sublime diplomate tantôt pour apaiser, tantôt pour réjouir d'être confiés à sa garde par la Providence. A la nuit vout et pour penchée sur les pas, comme la plante sous le poids de ses fruits, pour écarter de leur front jusqu'à l'om-

de la douleur, et pour verser son cœur
entier dans leur âme comme le dernier
de son amour, on prend involontairement
le sais quelle idée plus grande de l'hu-
manité, et rien qu'à ce spectacle, on devient
meilleur. Ah ! si, comme on le dit, le ciel
est présent sur cette terre par je ne sais
quelle électricité animée, quelle phalange
invisible qui erre autour de notre sommeil et

dans les limites de la chartre de la Compagnie des Indes :

... Le nombre total des navires arrivés de l'Inde dans les ports de Londres, Liverpool, Hull et ceux de la Clyde, a été élevé en 1852, à 983 jaugeant 498,166 tonneaux ; c'est une différence en plus, sur l'année 1851, de 40 navires et de 58,091 tonneaux, augmentation qui a principalement porté sur les arrivages de Calcutta, Maurice, la Chine et la Nouvelle Galles du Sud.

A la sortie, on remarque, en 1852, un total de 1,106 navires d'une jauge collective de 613,534 tonneaux. Le chiffre des bâtiments sortis, pendant l'année précédente, n'ayant été que de 951, d'un tonnage de 414,149 tonneaux, il en ressort, en faveur de 1852, une différence en plus de 110 navires et de 83,395 tonneaux.

— Un grand nombre de navires chargés de blés sont attendus à Toulon, pendant les mois de septembre, d'octobre et de novembre. On prépare de tous côtés des magasins ; on craint de manquer de lieux d'entrepôt pour recevoir les blés qui, par Toulon, on sera forcé de faire une partie des navires à vapeur, pour mâteler, car tous les navires attendus ne pourront évidemment trouver place dans la darse du port intérieur.

—On attend dans le port de Rouen de nombreuses chargements de grains. Depuis deux jours, plusieurs navires sont arrivés chargés de blé; d'autres sont en jvière, et avant peu de jours, plus d'une trentaine auront touché nos quais.

—Nous lit dans le *El Heraldo* du 13 septembre: «Enfin la section du chemin de fer d'Aranjuez à Cienfuegos sera livrée à partir de demain, à la circulation. C'est en Espagne un véritable événement et pour Madrid un bonheur, parce que c'est un acheminement vers la mer. Le jour où Madrid sera relié à la mer par une voie ferrée, cette ville et le pays entier subiront une transformation complète.

— On lit dans la *Gazette piémontaise* du 17 septembre un article sur l'application de l'électricité au tissage des étoffes travaillées, invention très importante et toute récente de M. le chevalier Bonelli. L'invention nouvelle remédie à certains inconvénients du métier à la Jacquard, notamment la multiplicité des cartons, le bruit que fait le métier, le dommage causé à la longue aux tissus par les coups des battants.

Avec l'électricité, plus de machines compliquées, plus de bruit. Pour des dessins compliqués, grâce à cette moderne invention, on économiser les trois quarts de la dépense actuelle, et pour les dessins ordinaires plus de la moitié.

— Les brevets requis auront été obtenus dans l'Europe qu'en Amérique, il se sera, dans un local particulier à Torino, exposé en même temps d'après le système Bonelli ; ce métier travaillera concurremment avec un autre métier dessiné à la Jacquard sur le même tissu et le même dessin. Le public qui sera généralement admis à voir fonctionner de deux gaziers, pourra juger par lui-même l'importance de l'application de l'électricité aux tissus.

— Nous avons rendu compte d'une invention aussi utile qu'intéressante de M. Jobard, qui a fait la découverte d'une lampe extraordinaire par son bon marché et par le peu d'huile qu'il consomme. L'habile directeur du Musée de l'Industrie belge s'est, à cet égard, donné beaucoup de peine.

Les expériences faites dernièrement chez
 M. Chopin, par M. Babinet, de l'Académie
 des Sciences, Duboscq, ingénieur opticien, et
 et Magnier, sur l'appareil économiseur de
 gaz, inventé par M. Jobard, ont donné les ré-
 sultats suivants :

	Consommation du bec ordinaire.	Consommation du bec nouveau.
1 heure . . .	200 litres . . .	115 litres.
2 . . .	300 — . . .	180 —
3 . . .	400 — . . .	240 —
4 . . .	500 — . . .	320 —

Avec égalité de lumière mesurée au photo-
 mètre ordinaire et celui de M. Babinet qui

Chacun peut se rendre compte de la valeur de ces résultats et comment ils représentent pas encore le maximum d'économie que prétend produire l'inventeur.

Une nouvelle révolution ministérielle vient s'accomplir en Espagne. Une dépêche télégraphique de Madrid du 19 septembre annonce ce qui suit :

Le ministre dont le général Lerand est chef, a donné sa démission, qui a été acceptée par la reine. La reine a appelé le comte de San Luis (M. Sartorius) qui a accepté la mission de composer une nouvelle administration. Le comte de San Luis a prêté le serment ordinaire entre les

... de la reine en qualité de ministre
financier, président du conseil. M. de San
taoza, qui propose à la reine les noms de M.
Castro, marquis de Girona, de M. Roca de
Frigola, marquis de Molins, de M. Dome-
nech, et du lieutenant-général Blazén, qui ont
été agréés par la reine.

M. Stévan Collantes, qui occupait le dé-
partement des travaux publics dans le minis-
tère Lerund, serait partie de la nouvelle
combinaison.

Le marquis de Molins est en ce moment à
Paris; c'est par le télégraphe qu'il a été in-
formé de la chute du ministère, dont il serait
un des héritiers. M. de Molins se propose
de se rendre immédiatement à Madrid.

Les personnages qui semblent destinés à

M. Sartorius, comte de San-Luis, et le marquis de Molins faisaient partie du ministère de la Guerre, et M. de Molins de celui de la Marine.

M. Castro, marquis de Girone, était alors président du Congrès, secondant en cette qualité la politique du ministère. Il occupa à ce moment des fonctions élevées dans l'ordre judiciaire.

M. Domenech a été ministre des finances avec M. Olózaga.

Le lieutenant-général Blazer passe pour un officier intelligent, qui a 'a point de vue politique et qui rapporterait dans la sou-

elle combinait le concours de sa capacité spéciale.

Nous ne savons pas encore la cause de nouvelle crise, qu'on prévoyait cependant à Madrid depuis quelques jours. On affirmait que la reine se montrerait peu satisfaite son cabinet dont on lui avait signifié l'existence. Le général Lerand et ses collègues ne réussissent ni à écarter les ques-

tion les plus graves n'a à la résoudre; la reine a voulu remédier à cette situation. Si Pon en agissait par ce qu'on sait de M. Sarrasin et des collègues qu'il a proposés au choix de la couronne, on doit croire que ce nouveau changement de ministère tournerait au profit du régime constitutionnel. Nous verrons bien.

—M. Dupin aîné, l'ami, le conseil de Louis-Philippe, le président courageux de la dernière Assemblée législative républicaine, le magistrat intègre et ferme, l'homme politique si inébranlable et si constant dans ses opinions, vient de prononcer au comice agricole de Clermont, un discours dont voici les deux passages les plus saillants:

«Messieurs, les comices sont un grand moyen de fonder et d'entretenir l'union si désirable entre les classes de citoyens désormais égaux en droits. Dans les tristes jours que nous avons traversés, dans cette lutte de quatre années contre le détachement de la démocratie et du socialisme qui nous menaçait tous également, on voyait un grand zèle à s'inscrire sur nos listes, à se rallier dans un même sentiment de bienveillance envers les populations agricoles, dans une même pensée d'ordre, de défense commune, d'assurance réciproque, contre les dangers qui planaient sur la société; les plus timides se montraient les plus empressés... C'est avec peine que nous venions, après le danger passé, nous rassembler par des traites qui ne sauraient trouver d'excuses ni dans le sentiment du bien public, ni dans les calculs les plus inépuissables de l'intérêt privé.

«Le gouvernement ne s'y est pas trompé; il a sagement fait de retrancher la superfluité de l'institut agronomique de Versailles, dont une conception exagérée avait voulu faire une nouvelle ardeur de nos; mais, en même temps, il a compris l'importance des comices. Il entoure cette institution de ses encouragements et de sa protection. C'est ainsi, en ce qui nous concerne, que le nouveau ministre de l'Agriculture (M. Magne) vient d'accorder une médaille d'or à notre comice, en reconnaissant avec bienveillance l'utilité de nos travaux. Si l'on n'en eût été empêché par d'autres soins, l'Empereur, dont la fibre répond si attentivement à la fibre populaire, se proposait, au mois de mai dernier, de venir en personne assister au comice de Rosny, près de la résidence du grand Sully, cet autre ami de l'agriculture; et la lettre adressée à cette occasion à M. Darblay, président de cette réunion, avait pour but de l'informer « combien Sa Majesté eût été heureuse de se mêler aux braves populations des campagnes, dont Elle connaît le dévouement et apprécie les travaux ».

LA MINERVE.

Jeu de Matin, 20 Octobre, 1853.

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES.

RAPPORTÉ POUR « LA MINERVE ».

New-York, 18 oct.
MM. Diamond & Cie, raffineurs de sucre, à Bristol ont arrêté l'achat de 100 millions de obligations au montant d'un demi million.

Washington, 18 oct.
Le Col. James Polk refuse le Consulat de Bordeaux.

Des dépêches apportées au département de l'Etat confirment les bruits de guerre en Europe, et le cabinet d'Angleterre a décidé de supporter la Turquie.

ARRIVÉE DE L'ASIE.

New-York, 19 oct.
L'Asie venant de Liverpool est arrivé à 4 heures ce soir.

La question d'Orient n'est pas encore réglée. Le Sultan n'avait pas encore signé la déclaration de guerre, mais le Grand Conseil l'avait déclarée. On dit que la France et l'Angleterre ont décidé de porter secours à la Turquie.

Marché de Liverpool.

Céréales disponibles. Les spéculations avaient cessé. Le blé a subi une baisse de 1d à 2d et le fleur 6d. Le sucre du canal de l'Ouest cote à 33d 6d et 34d. Le coton avait baissé à 1 1/2.

Provisions sans changement.
Marchés de New-York. Fleur, encore plus facile. De la Canada, disponible à 87. Ventes de celle du canal de l'Ouest 10,000 bria à 66c 6d et 68c. Blé, moins de demandes et moins d'offres. Prime Genesee 51 1/2c à 51c. Ventes, 2800 mts de rouge du Canada à 41c. Blé d'Inde, plus bas. Pore, mess à 16 3/4c à 17c et 13 5/8c à 13 3/4c pour le prime.

A une session des exilés tenue aujourd'hui, il a été résolu de former une légion de volontaires, sous les ordres du Major Tugno-wasse. Cette armée verra, en cas de guerre, se rendre à Constantinople pour offrir ses services au Sultan.

LES RÉSERVES DU CLERGÉ.—Lorsque le Journal de Québec évoquait le fantôme du Socialisme Français pour effrayer les catholiques du Bas-Canada, il nous disait que les ministères de la section supérieure de la province, en demandant la Sécularisation des Réserves du Clergé voulaient également venir à la spoliation des biens des Corporations catholiques, et qu'ils en faisaient pressentiment. L'article du *Chronicle* ne se contente pas d'une seule et même question, nous lui citons les journaux d'opposition qui avaient échappé à cette question de spoliation, afin qu'il fut bien prouvé que cette absurde intention n'existe pas chez les supports du ministère libéral dans le Haut-Canada, mais qu'elle venait de ceux-là mêmes à qui M. Cauchon s'était allié, c'est-à-dire de la population torontoise. Le *Leader* du 14 nous fournit cette preuve à citer au *Journal de Québec*. Il paraît que le Bishop Anglican de Toronto, dans une lettre pastorale adressée à son clergé, vient d'émettre l'opinion suivante: «Les dotations de l'église de Rome en cette province reposent sur la même base que celles de l'église d'Angleterre, ou même sur une base encore plus précieuse, et je ne puis pas croire que les membres catholiques et romains de la chambre continuent à s'aventurer sur leurs propres intérêts jusqu'au point de se joindre aux ennemis des dotations ecclésiastiques dans l'attaque qui va se faire contre la propriété de l'église dans le Canada Ouest.»

Le *Leader* reprend d'abord et démontre que les biens des corporations catholiques et ceux de l'église anglicane ne reposent pas sur les mêmes bases; puis il fait voir combien la menace ainsi proférée serait ridicule, étrange, immorale, en supposant même que la tenure de ces propriétés fut la même. Comment en effet le parti de la Haute Eglise peut-il sensément dire que c'est une confiscation, un sacrilège que de changer la destination des revenus des réserves du clergé et nous informer en même temps que plus tard, il participera à une pareille confiscation, à une semblable sacrilège en participant à la spoliation des biens de l'église catholique, qu'il dit être une propriété de même nature? D'après cette logique, on pourrait dire que tout homme qui a la malheur d'être volé, a droit de devenir voleur lui-même.

Cependant, la meilleure réponse à l'opinion que vient d'émettre le Bishop de Toronto, dans sa lettre pastorale, a été préparée par lui-même en 1827, lorsqu'il était archidiacre d'York. A cette époque, dans un voyage en Angleterre, il publia un pamphlet sous le titre: «Observations sur les réserves du clergé, dans lequel pamphlet il donne l'opinion suivante sur la position relative des deux églises quant aux réserves du clergé et aux propriétés des catholiques:

«La religion catholique romaine, disait-il alors, est pleinement établie pour ce qui regarde les personnes de cette croyance, non seulement dans le Bas-Canada, mais aussi dans le Haut-Canada; car la 14e Geo. III s'applique à la province de Québec, qui, dans ce temps, comprenait les deux Canadas; et

cet établissement de l'église romaine est si complet que la législature coloniale ne peut y toucher directement ou indirectement. Dans les 35, 36, 37, 38, 39 et 40 de la 31e Geo. III, c'est-à-dire pour au moins 20 ans, le clergé protestant; mais cette disposition est sujette, en vertu de certaines restrictions et limitations indiquées dans la section 42, à être changée par la législature provinciale. Cela dit, il apparaît que l'état des deux églises est bien différent. La législature provinciale n'a rien à faire, soit directement ou indirectement avec l'église romaine; mais la même législature peut changer, révoquer ou modifier la 41e Geo. III, chap. 31, pour ce qui regarde l'église d'Angleterre.»

Cela doit suffire pour imposer silence au Rév. Dr. Strachan, et à tous ceux qui feignent de croire que les réserves et les propriétés des catholiques reposent sur une même base.

L'éditeur de la Gazette de Montréal se donne comme victime d'une inquisition papale dans le procès qu'il est obligé de subir pour avoir aidé la circulation d'un livre immoral et plein d'obscénités, et il nous rappelle les paroles d'un infâme comité catholique de Vigilance qui a comploté cette poursuite. Il calcule sur l'effet des haines religieuses pour faire oublier le fond de l'accusation. Il sait ce que peut produire le mot d'«inquisition papale» sur ceux qui ont appris l'histoire dans des livres protestants seulement, et à qui Rome a toujours été représentée comme un odieux tyran. Les protestants qui ont écrit sur le tribunal de l'inquisition ont presque tous écrit l'histoire comme l'écrivait aujourd'hui la Gazette, dénaturant les faits, et faisant d'une molécule une immense montagne. Il n'est pas étonnant qu'on ait fait sortir tant d'abominations du tribunal de l'inquisition, quand un éditeur de la Gazette s'est appelé, en vertu des lois civiles de cette Colonie Britannique, à venir rendre compte de ses actes devant un tribunal légalement établi par l'Etat et non par l'Eglise! Invoquer les lois du pays pour la protection des mœurs est aujourd'hui, d'après la Gazette, un acte d'inquisition papale! L'éditeur ne sait pas que la publication d'un livre d'obscénités est un acte d'infamie, et que la nécessité de cet acte a été dénoncée publiquement par la première fois par la presse protestante. Le comité catholique est moins une inquisition que le comité protestant, puisqu'il n'a été créé que pour se défendre contre les persécutions que ce dernier prévoyait. Voilà comment l'éditeur de la Gazette se défend, et nous ne pouvons que lui souhaiter de continuer à se défendre ainsi, car c'est la seule manière de se défendre.

La Gazette peut nous remercier ses remerciements, si elle le veut, car nous n'avons pas dit, comme elle l'affirme, que c'est le comité catholique de Vigilance qui a intenté une poursuite contre l'éditeur de la Gazette. Nous ne savons pas plus qu'elle que c'est elle qui a intenté cette poursuite; nous ne rapportons qu'un rumeur en disant, «on pense que, &c.» et nous croyons que cette rumeur, elle, elle-même donnée avant nous! C'est probablement l'éditeur de ce journal qui l'a pensée le premier.

C'est donc à l'éditeur qu'il «nous remercie pour son honnêteté à ne pas essayer d'achever les auteurs réels de cette tracasserie», mais que nous ne le connaissons pas nous-mêmes, et qu'il «nous honore par la hardiesse avec laquelle nous avons déclaré, devant la «grande famille protestante du Canada, que pour amener la liberté de conscience en matière de religion, et la liberté de discussion pour les discuter, on aurait recours à une forme d'oppression, nous le rapport «péculatoire, etc., etc.» La Minerve a des opinions tout-à-fait opposées à celles qu'on lui attribue ici; elle réclame pour tous la liberté de conscience, et pour les auteurs réels de cette tracasserie, mais elle désire aussi que dans un pays qui se dit comme le nôtre, on respecte les lois de la décence et de la morale; il y a déjà assez d'agents de corruption sans que la presse s'en mêle. Nous savons que ce désir est partagé par toute la partie respectable de la population protestante, qui, comme nous, une source de honte et d'obscénités, nous sommes contents dans la lettre annoncée par la Gazette de la loi de l'éditeur qui se fait une longue distance. C'est par le mal de l'éditeur que nous voulons, et c'est la conservation des bonnes mœurs de la société, et c'est cela seul que désirent tous ceux qui ont des enfants à leur garde.

Ainsi donc, qu'il nous comprenne que nous n'avons rien dit de positif sur l'opinion de l'éditeur, mais que nous ne pouvons que poursuivre, et cela pour la bonne raison que nous n'en savons rien avant que la Gazette nous l'ait annoncé elle-même. Au surplus, il est certain que ce n'est pas une affaire uniquement catholique, puisque les principaux témoins n'appartiennent pas à cette croyance, et qu'après avoir été entendus, les jurés protestants n'ont pas hésité plus que les autres à prononcer que l'accusation était fondée. Le Jury a été unanime là-dessus.

Le Morning Chronicle de Londres, en date du 23 septembre, contenait un article sur la question du Conseil législatif électif en Canada. Il donne à cet article une importance bien plus grande que les journaux ont regardé comme un service officiel du gouvernement. Un journal de Montréal en a pris occasion de faire une nouvelle complainte contre le désir qu'il suppose au gouvernement impérial de nous imposer ses vues. L'article du *Chronicle* ne se contente pas d'une seule et même question, nous lui citons les journaux d'opposition qui avaient échappé à cette question de spoliation, afin qu'il fut bien prouvé que cette absurde intention n'existe pas chez les supports du ministère libéral dans le Haut-Canada, mais qu'elle venait de ceux-là mêmes à qui M. Cauchon s'était allié, c'est-à-dire de la population torontoise. Le *Leader* du 14 nous fournit cette preuve à citer au *Journal de Québec*. Il paraît que le Bishop Anglican de Toronto, dans une lettre pastorale adressée à son clergé, vient d'émettre l'opinion suivante: «Les dotations de l'église de Rome en cette province reposent sur la même base que celles de l'église d'Angleterre, ou même sur une base encore plus précieuse, et je ne puis pas croire que les membres catholiques et romains de la chambre continuent à s'aventurer sur leurs propres intérêts jusqu'au point de se joindre aux ennemis des dotations ecclésiastiques dans l'attaque qui va se faire contre la propriété de l'église dans le Canada Ouest.»

Le *Leader* reprend d'abord et démontre que les biens des corporations catholiques et ceux de l'église anglicane ne reposent pas sur les mêmes bases; puis il fait voir combien la menace ainsi proférée serait ridicule, étrange, immorale, en supposant même que la tenure de ces propriétés fut la même. Comment en effet le parti de la Haute Eglise peut-il sensément dire que c'est une confiscation, un sacrilège que de changer la destination des revenus des réserves du clergé et nous informer en même temps que plus tard, il participera à une pareille confiscation, à une semblable sacrilège en participant à la spoliation des biens de l'église catholique, qu'il dit être une propriété de même nature? D'après cette logique, on pourrait dire que tout homme qui a la malheur d'être volé, a droit de devenir voleur lui-même.

Cependant, la meilleure réponse à l'opinion que vient d'émettre le Bishop de Toronto, dans sa lettre pastorale, a été préparée par lui-même en 1827, lorsqu'il était archidiacre d'York. A cette époque, dans un voyage en Angleterre, il publia un pamphlet sous le titre: «Observations sur les réserves du clergé, dans lequel pamphlet il donne l'opinion suivante sur la position relative des deux églises quant aux réserves du clergé et aux propriétés des catholiques:

«La religion catholique romaine, disait-il alors, est pleinement établie pour ce qui regarde les personnes de cette croyance, non seulement dans le Bas-Canada, mais aussi dans le Haut-Canada; car la 14e Geo. III s'applique à la province de Québec, qui, dans ce temps, comprenait les deux Canadas; et

vant généralement au capital de la compagnie du chemin de fer dont il est question. La position actuelle de la compagnie doit être des plus satisfaisantes pour les habitants des townships et autres amis de ce chemin qui ont travaillé avec tant d'effort et d'ardeur. Tous ont montré un esprit d'entreprise empressé que les succès couronneront sans aucun doute. Un bel avenir s'ouvre devant eux et nous nous en réjouissons sincèrement.

La compagnie a contracté une grande dette de reconnaissance envers l'hon. L. T. Drummond et John Yule, son dirige et énergique président; à leurs efforts réunis et persévérants est due, en grande partie, la position favorable où elle se trouve actuellement.

COMPAGNIE DE VAPEURS A HELICE DE MONTRÉAL.—Les premiers vaisseaux de cette compagnie dont M. Edmondstone, Allan & Cie, sont agents, sont en construction sur la Clyde. Ces navires jaugeont 1875 tonneaux et seront mis en mouvement par des engins de la force de 250 chevaux. On assure qu'ils parcourront dix nœuds à l'heure et feront le voyage de Liverpool à Québec en douze jours.

Le premier de ces vaisseaux sera prêt pour aller au mois de juillet prochain et sera de suite mis à la disposition du commerce; et les autres seront terminés peu de temps après. On fera aussi des arrangements afin qu'un vaisseau semblable à ceux-ci voyageant entre Londres et Montréal. Lorsque ces bâtiments seront terminés, les marchands de cette province n'auront rien à envier aux vapeurs qui servent au commerce des Etats-Unis, soit pour la vitesse, soit pour la sûreté ou le confortable.

M. M. Edmondstone, Allan & Cie, font de nouvelles additions au nombre de leurs vapeurs. De bonne heure, au printemps prochain, un magnifique vaisseau clipper en fer de 850 tonneaux et un autre navire à bois d'égales dimensions, seront en opération.

Ventes de propriétés foncières.—Mardi, on a commencé au Bureau du Shérif la vente des propriétés de M. Donegani. Il y avait une grande foule d'acheteurs. Voici les propriétés qui ont été vendues et les noms des acquéreurs:—

1.—Un lot de terre sur la rue St. Paul, avec une maison en pierre à trois étages, un magasin à deux étages et autres bâtiments—Gardner & Roy, £3,100.
2.—Un lot de terre sur la rue Notre-Dame, de 60 pieds, 4 pouces de front, sur 56 pieds, 3 pouces de profondeur—H. Stephens, £1,715.
3.—Un lot de terre sur la rue Notre-Dame, de 57 pieds, 3 pouces de front, sur 208 pieds, 5 pouces de profondeur—A. E. Montmarquet, £2,550.

4.—Un lot de terre sur la Grande rue du faubourg St. Joseph, de 45 pieds, 3 pouces de front, sur 106 pieds, 2 pouces de profondeur—Banque du Peuple, £2,350.
5.—Un lot de terre sur la rue St. Henry, de 161 pieds, 5 pouces de front, sur 112 pieds, 9 pouces de profondeur, avec une maison en pierre à trois étages et autres bâtiments—Banque du Peuple, £3,000.

6.—Un lot de terre sur la rue Bleury, de 179 pieds, 9 pouces de front, sur 345 pieds, 3 pouces de profondeur, avec deux maisons, un étage en bois—Dane L. Plamondon, £1,900.
7.—Un lot de terre sur la rue St. Antoine, de 35 pieds de front, sur 120 pieds de profondeur, avec une maison en bois à un étage et autres bâtiments—L. Watson, £450.

8.—Un lot de terre sur la rue St. Maurice, de 19 pieds de front, sur 100 pieds de profondeur—Banque du Peuple, £2,350.
9.—Un lot de terre sur la rue St. Constant, de 40 pieds de front, sur 180 pieds de profondeur—P. E. Leclerc, £101.
10.—Deux lots de terre entre les rues Bleury et George, de 80 pieds de front, sur 37 pieds de profondeur—Hoi. W. E. Meredith, £375.

11.—Un lot de terre sur la rue Lamontagne, de 60 pieds de front, sur 332 pieds de profondeur—Dane L. Plamondon, £200.
12.—Un lot de terre sur la rue Lamontagne, de 115 pieds de front, sur 322 pieds de profondeur—John Torrance, £560.
13.—Un lot de terre sur la rue St. Joseph, de 60 pieds de front, sur 284 pieds de profondeur, avec une maison en pierre à deux étages et une maison en bois à deux étages et autres bâtiments—Jesse H. Deane, £855.

14.—Un lot de terre sur la rue St. Maurice, de 45 pieds de front, sur 70 pieds de profondeur—Dane L. Plamondon, £400.
15.—Un lot de terre sur la rue St. Antoine, de 55 pieds de front, sur 121 pieds de profondeur—Banque du Peuple, £1,715.
16.—Un lot de terre sur la rue Campeau, de 70 pieds de front, sur 120 pieds de profondeur—J. P. Pelletier, £250.

17.—Un lot de terre sur la rue St. Constant, de 40 pieds de front, sur 180 pieds de profondeur—P. E. Leclerc, £101.
18.—Deux lots de terre entre les rues Bleury et George, de 80 pieds de front, sur 37 pieds de profondeur—Hoi. W. E. Meredith, £375.
19.—Deux lots de terre sur la mercuriale de Lachine, de 41 pieds de large, sur 100 pieds de profondeur chacun, avec une maison en bois—Banque du Peuple, £200.

20.—Un lot de terre sur le chemin de Lachine, de 144 pieds, sur 100 pieds de profondeur—Banque du Peuple, £250.
21.—Un lot de terre sur le chemin de Lachine, de 180 pieds de front, sur 100 pieds de profondeur—G. B. Muir, £300.

VENTE D'IMMEUBLES.
Les terrains suivants ont été vendus le second jour (hier):

22.—Deux terrains, rue St. Catherine, de 72 pieds de front sur 80 pieds de profondeur, avec une maison en bois à deux étages—Banque du Peuple, £250.
23.—Un terrain, rue St. Catherine, de 13 perches de front sur un arpent et demi perches de profondeur—Mme Donegani, £1,500.

24.—Un terrain, rue St. Ignace, de 80 pieds de front sur 80 pieds de profondeur—Banque du Peuple, £185.
25.—Quatre terrains sur la prolongation de la rue Craig, dont trois de 40 pieds de front sur 70 pieds de profondeur et un de 51 pieds de front sur 70 pieds de profondeur—C. Belle & Co., £335.

26.—Quatre terrains, rue Dubou, dont trois de 40 pieds de front sur 70 pieds de profondeur et l'autre 51 pieds de front sur 70 pieds de profondeur—Mme Donegani, £450.
27.—Un terrain, rue Visitation, de 50 pieds de front sur 100 pieds de profondeur, avec maison, &c.—Mme Donegani, £300.

28.—Un emplacement, rue St. Catherine, de 160 pieds de front sur 106 pieds de profondeur, avec une maison en bois à deux étages—Banque du Peuple, £555.
29.—Un emplacement, rue Hermine, de 57 pieds de front sur 111 pieds de profondeur—Arthur Lamont, £360.

30.—Un emplacement au courant St. Marie, de 50 pieds de front sur 92 pieds de profondeur—G. Reinhardt, £85.
31.—Un terrain, rue St. Antoine, de 59 pieds de front sur 90 pieds de profondeur—Mme Donegani, £555.

32.—Un terrain, rue St. Joseph, de 40 pieds de front sur un emplacement allant jusqu'au canal St. Gabriel, avec une vieille maison en bois—J. McGarry, £355.
33.—Un terrain, rue St. Antoine, de 53 pieds de front sur 162 pieds de profondeur, avec maison en bois à un étage—Mme G. T. Watson, £480.

34.—Un terrain, faisant partie de la Bourgogne, rue St. Joseph, de 62 pieds de front sur 100 pieds de profondeur—Banque du Peuple, £300.
35.—Un terrain, faisant partie de la Bourgogne, rue Canning, de 45 pieds de front sur 124 pieds de profondeur—Banque du Peuple, £700.

36.—Un terrain, rue Bonaventure, de 33 pieds de front sur 70 pieds de profondeur, avec maison—Banque du Peuple, £300.
37.—Un terrain, rue St. Edouard, de 110 pieds de front sur 78 pieds de profondeur—Mme Donegani, £160.

38.—Un terrain, rue Sanguinet, de 40 pieds de front sur 83 pieds de profondeur—Mme Donegani, £75.
39.—Un terrain, faisant partie de la Bourgogne, rue St. Joseph, de 62 pieds de front sur 100 pieds de profondeur—Banque du Peuple, £300.

40.—Un terrain, faisant partie de la Bourgogne, rue Canning, de 45 pieds de front sur 124 pieds de profondeur—Banque du Peuple, £700.
41.—Un terrain, rue Sanguinet, de 40 pieds de front sur 83 pieds de profondeur—Mme Donegani, £75.

42.—Un terrain, faisant partie de la Bourgogne, de 62 pieds, six pouces de front sur 128 pieds de profondeur.

43.—La vente de ce terrain a été suspendue par ordre des demandeurs.

44.—Un lot de terre, dépendant de la propriété de feu Dame Suzanne Papin, de 250 pieds à l'extrémité Sud et 241 pieds à l'extrémité Nord sur 476 pieds de profondeur—Wm. Watson, £130.

45.—Un terrain, rue St. Nicolas Tolentin, de 60 pieds de front sur 60 pieds de profondeur—Mme Donegani, £150.

46.—Un terrain, rue St. Nicolas Tolentin, de 174 pieds de front sur 47 pieds de profondeur—Mme Donegani, £250.

47.—Un terrain, rue Sanguinet, de 32 pieds de front sur 90 pieds de profondeur—Augustin Le Vert, £80.

48.—Un terrain, rue Fullum, de 679 pieds de largeur sur le front, et de 672 pieds de largeur en arrière, sur 218 pieds de profondeur—Mme Donegani, £550.

49.—Un terrain faisant partie du fief Closse, situé entre les rues St. Laurent et St. Dominique, de 104 pieds neuf pouces au Sud-Ouest, de 430 pieds et 7 pouces au Nord-Est, et de 140 pieds de profondeur—Wm. Parkin, £435.

50.—Un terrain, rue St. George, de 74 pieds de front, sur 143—Banque du Peuple, £400.
51.—Un terrain au Nord-Ouest de la rue d'Artois, de 35 pieds et 4 pouces de front, sur 102 pieds de profondeur—Banque du Peuple, £250.

La vente pour les 8 derniers lots aura lieu aujourd'hui, et commencera à dix heures.

Le montant des ventes durant le premier jour a été de £21,396

Le montant des ventes du second jour a été de £10,115

Total, £31,511

LES CHEMINS DE FER GRAND TRONC ET GREAT WESTERN.

Nous donnons ci-dessous une copie de la lettre de M. Byrdes à M. Brassy à laquelle M. Hinchey a répondu. Les lettres de M. Stevenson et de M. Roney contiennent presque les mêmes remarques que celles qui se trouvent dans le rapport des directeurs du grand chemin de l'Ouest aux actionnaires Anglais. Cette lettre devait faire suite à celle de M. Hinks que nous avons publiée dans notre dernière feuille, mais faute d'espace nous avons été forcés de la remettre à aujourd'hui.

Hamilton, 9 avril 1853.
Mon cher monsieur, je suis heureux de pouvoir communiquer de nouveau avec vous sur un sujet d'affaires, et je vous prie d'être sûr de démontrer que le grand intérêt que nous avons tous deux dans les entreprises de chemin de fer dans ce pays, exige une correspondance communicative et franche entre nous; et une entente cordiale entre les deux compagnies devra contraindre les deux intérêts sera profitable à toutes deux.

Depuis que je fais partie de cette compagnie, j'ai eu bien peu le temps d'examiner la politique suivie par le parlement provincial vis-à-vis des chemins de fer ici, et aujourd'hui, je m'adresse à vous comme à l'un des parties intéressées dans la ligne du Grand Tronc, dont cette ligne, par acte de parlement et par reconnaissance du gouvernement, forme partie.

On peut dire que le Canada par rapport à sa population établie, est un pays qui a une frontière d'une immense étendue, et défriché sur une profondeur de 40 milles.

La ligne du Grand Tronc de Québec à Windsor devra couvrir le long de la frontière, jusqu'à Montréal sur la rive sud de St. Laurent, puis au nord de ce fleuve jusqu'aux lacs de l'Ouest. Vous verrez facilement qu'un pays, si peu peuplé comme le nôtre, ne peut établir depuis longtemps, sans que les intérêts de la ligne de chemin de fer à travers la province avec les lignes latérales traversant au Nord. Telle devait être la politique de cette compagnie, et c'est la seule qui, si l'affaire est bien comprise, puisse induire les Anglais à faire des avances d'argent pour construire les chemins de fer ici. Mais malheureusement, dans l'Etat de New-York, qui avoisine la province de Canada, il existe une loi qui donne le pouvoir à toute société d'hommes de construire des lignes de chemin de fer partout où elle le désire, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir une loi spéciale de la législature, même dans le cas où l'on construirait une ligne qui en longueur, ait une autre déjà existante. A vous, dont l'expérience en fait le chef de la compagnie, il est inutile de faire remarquer combien une telle politique doit être ruinée surtout dans un pays où la population est si peu considérable. Dans ce pays, les vues entreprises en Amérique ont rencontré une grande faveur pendant ces deux dernières années et conséquemment, quoique la population soit peu nombreuse, les chemins de fer qu'aux Etats-Unis, et l'accroissement beaucoup moins rapide, on a pensé que les chemins de fer avaient un avenir d'extension indéfinie, et que tous les travaux devraient avoir une ligne qui les traversât directement.

On a donc fait une foule de systèmes dont plusieurs sont en compétition directe les uns avec les autres, avec quelques chemins déjà en voie de construction; quelques-uns aussi devaient faire compétition à différentes parties de la ligne du Grand Tronc. Il fut de mon devoir, pendant ces dernières semaines, d'aller à Québec, afin de faire de l'opposition à l'un de ces chemins qui devaient traverser le Grand Tronc sur une distance considérable, et à quelques milles seulement du Grand Tronc. Heureusement ce projet de chemin de fer a été déposé; mais lorsque j'allai à Québec, j'en vis assez pour me convaincre que j'en ne prenais immédiatement des mesures très-sérieuses pour chasser le système de la ligne de chemin de fer n'aurait aucune chance de succès, et conséquemment les capitaux anglais, au grand désavantage de la colonie, ne prendraient point cours en Canada. J'ai eu occasion de désigner à plusieurs membres du gouvernement les vices du système actuel et nous n'avons pu presser de faire des efforts pour engager les promoteurs de cette partie de la ligne du Grand Tronc à se joindre à cette compagnie pour nous mettre au gouvernement un état minuté des suggestions pour l'amélioration de manière à assurer les chemins de fer en ce pays. Tel est mon but en m'adressant à vous aujourd'hui, et je crois ne pouvoir mieux faire qu'en indiquant les vices des systèmes adoptés ici pour obtenir des chartes de chemins de fer.

En premier lieu, le Parlement ne se compose que de 84 membres. Parmi ces derniers, on choisit un comité permanent de chemins de fer, et on ne change point ce comité pendant quatre années de l'existence du Parlement. Toute les demandes pour chartes sont référées à ce comité, dont le soin, autant que je puis en juger, est beaucoup plus d'examiner les clauses du bill, que de s'enquérir si le bill est juste ou non. Généralement parlant, ce comité n'entend aucun témoignage, et même s'il se prononce contre une mesure, la chambre peut renverser sa décision, comme par exemple, en accordant, l'année dernière, le pouvoir de construire une ligne à Sarnia, rivale d'une autre ligne que nous avions précédemment obtenu le pouvoir de construire, laquelle nouvelle ligne nous sommes actuellement obligés, comme le seul moyen possible de l'exécuter, d'acheter la ligne de chemin de fer, par la préjudice de cette compagnie, malgré l'assurance la plus solennelle du contraire, par le Parlement que le Gouvernement

qui ont avancé une forte somme d'argent en vertu des dispositions de l'acte de garantie, et après que M. Jackson eut, de la manière la plus précieuse, assuré M. MacLaren, l'un des directeurs du Grand Tronc, que cette affaire qu'on n'avait pas, non plus qu'on ne peut s'attendre à rien de semblable. Le Parlement n'insiste pas sur les démarches préliminaires, étant sous l'impression qu'elles ont été prises par les parties qui demandent une charte. La conséquence en est qu'on accorde plusieurs chartes avant que les compagnies auxquelles on les accorde, aient pu commencer à vendre aux compagnies avec lesquelles ils concourent. Et un autre vice de ce système est que, si vous demeurez loin du siège du gouvernement, il arrive assez souvent que la première nouvelle d'un projet relatif à une compagnie de chemins de fer, la passion du bill, le petit nombre dont se compose la législature prête à une grande latitude. Quand les parties, par hasard sont agitées, une ou deux voix données ou retenues suffisent pour perdre le pouvoir qui gouverne.

Je n'ai pas besoin, j'en suis sûr, de discuter plus longtemps sur les vices d'un tel système; il suffit que j'aie la conviction certaine que si on n'apporte pas un remède, que les intérêts de la colonie ne peuvent être établis une compétition directe avec le Grand Tronc et avec les autres lignes déjà construites dans la colonie au grand détriment non seulement de ceux qui ont engagé des capitaux dans les entreprises de chemin de fer, mais aussi du pays lui-même.

En parlant de la partie de la ligne du Grand Tronc appartenant à cette compagnie, je comprends aussi la ligne qui doit nous unir à Toronto, et pour laquelle la compagnie est déjà en opération ici de la manière la plus satisfaisante et qui nous assure que cette branche du Grand Tronc sera bientôt achevée d'ailleurs, je suis certain que la compagnie de Hamilton et Toronto est prête à se joindre à nous dans les efforts que je suggère.

En conséquence, je m'adresse à vous et aux amis du Grand Tronc et vous demande de vous unir à nous pour presser l'adoption d'un système qui éloigne le danger auquel nos intérêts sont exposés. Je ne pense pas qu'il y ait un moment plus favorable que celui-ci pour obtenir ce dont nous avons besoin, et je crois que le gouvernement est prêt à soutenir toute proposition juste et raisonnable pour accomplir ce qui est nécessaire.

Je ne prolongerai pas plus longtemps cette lettre déjà longue, en vous disant aujourd'hui mes vœux particuliers relatifs au remède à apporter aux maux existants; mais comme j'apprends que quelques-uns de ceux qui, au moment de la vente de la ligne du Grand Tronc, ont été achetés par le gouvernement, ont payé, alors je serai préparé, de toute manière, à vous plaindre, à discuter le sujet avec vous. Cependant, je serais flatté que vous pussiez confier sur le contenu de cette lettre avec les représentants de la compagnie, maintenant en Angleterre, savoir: R. W. Harris, Esq., de Liverpool, et Peter W. Harris, Esq., de New-York, et aussi Buchanan, Esq., de New-York, et aussi ceux que j'ai envoyés avec cette lettre, et avec M. Liang, M. P. qui prend un grand intérêt aux précédentes et à la prospérité de cette compagnie.

Je suis, mon cher monsieur, Votre très-dévoté, (Signé) C. J. BRYDGES, THOMAS BRASSEY, Esq.

COUR DU BANC DE LA REINE.

JURISDICTION CRIMINELLE.

(Rapporté pour « La Minerve ».)

Mardi, 18 octobre 1853.

Présents:—L'hon. Jean Roch Rolland, « Thomas C. Aylwin.

Le Grand Jury rapporta comme fondées les accusations contre Robert Darah, pour faux, Séraphin Charette pour rapt; Philippe Plante, Jarcin Joseph Beaudry, fils, assaut sur un officier de police, et l'exécution de son devoir; et comme

O. DAoust,
RUE RUE

Mc GILL, No. 14,  **Mc GILL, No. 14,**
Vis-à-vis le Marché Ste. Anne.

LE soussigné prévient respectueusement le public en général, qu'il a ouvert un établis-

On y trouve en effet tout ce qui est nécessaire à la cuisine et à la table. On y trouve constamment, de la première qualité et du premier choix, des vins les plus fins et des mieux assortis, Liqueurs spiritueuses, tels que Gin de Hollande, vieille Jamaïque, Eau-de-Vie de Martell, et autres, Liqueurs fines et Sirop de toute espèce et qualité, Mielasse, Huile d'olive et autres très fines, Vinaigre de vin blanc. L'assortiment d'Épicerie consiste en Cassonade, Sucre blanc en pain et écrasé, Thé de toute qualité et espèce, Café véritable, Cardamome, etc.

muscadés, Vermicelli, Noix, Raisin de Corinthe, Raisin, sec et autres, Empoie, Sel, Poivre, Gingembre, Huiles de foie de morue, de castor et de lin bouillie et non bouillie et une infinité d'autres articles trop longs à énumérer.

Une DEDUCTION de 2½ PAR CENT sera allouée sur tout achat au-dessus de DIX CHELINS.

O. DAQUST.

30 juil. 14, Rue McGill.

Terre a Vendre.

UNE TERRE est en vente de 3 arpents sur 27 de profondeur, à trois milles de Montréal. Pour les conditions, s'adresser à

F. X. BRAZEAU,
Marchand, rue St. Paul.

7 juil.

A LOUER,
UNE TERRE, de la contenance de 190 arpents en superficie, située dans l'Isle St. Joseph, dans la seigneurie de Boucherville, à neuf milles de distance de la ville de Montréal, cultivée depuis nombre d'années par Mr. John Mulhern, résidant au village de Boucherville, avec

G. L. H. D'ESCHAMBAULT.
 St. Denis, ce 28 juil.—30

A. O. BROUSSEAU,
 NOTAIRE PUBLIC,
 100 LA RUE NOTRE-DAME, No. 2064

Porte voisine de feu G. H. Cadieux, N. P.
12 mai—sm

A VENDRE,
A des conditions libérales UN TERRAIN
magnifique, de cent pieds carrés, situé au
coin des rues Lagauchetière et des Allemands.
S'adresser à T. J. LORANGER

J M PAPINEAU,
PREND la liberté d'informer ses amis et le public en général, que depuis l'incendie du 1^{er} juillet, il tient un grand assortiment de MEULES DE MENAGE sur la grande rue du faubourg St. Laurent, No. 18-17, au coin de la

Sel de Liverpool a Flot.

A VENDRE

7000 minots Sel de Liverpool, par
Blocks

1500 poches	do	do	do
2000 quarts	do	do	do

15 oct. — j

AUX INSTITUTEURS.

N a besoin, à St. Jacques le Mineur, d'UN INSTITUTEUR diplômé pour une école élémentaire.
S'adresser franc de port au sousigné, secrétaire

MOISE MARTIN, S. T.
9 oct—15—ti

U MAGASIN DE CHEMISES POUR MESSRS
NOUVEAUX PATRONS
ET CHAMBRE DE LINGE POUR ENFANT.

Aitken, 159, rue Notre-Dame,
Leurs dernières modes pour Dame, costumes de nuit
et :
Bonnet de nuit à l'Impératrice.
Chemise de nuit do
Robe de nuit do
Habillements d'enfant, &c., quelques belles Robes bro-

Robes de Chambre pour messieurs.
Nécessaires pour mariage, &c.
On ne fait qu'un prix.

9 av.—a JOHN AITKEN & C^{ie}.

MARCHANDISES SECHE S.

OGILVY WOOD et C^{ie}.

ONT maintenant à ouvrir, dans leur nouvelles **laines**
un grand assortiment de **MARCHANDISES SECHES**
assistent en partie de :

- 50 Caisses 7 8 et 6 4 de laines
- 25 do soies et rubans
- 100 Balles 7 8 et 5 4 Indiennes
- 60 do Etioles pour chemises supérieurement finies
- 50 do et caisses Tweed et Doeskins de gout
- 20 do Drap large

—AUSSI :—

Robes Bayadere et brodées, CAPES, Etioles pour vestes

et un assortiment complet de petites baguettes,
10,000 Poches de deux minots
50 Balles Trowsewing fort pour les halajants un nouvel
iclé.
OGILVY, WOOD & Cie.
10 rue St. Joseph,
Quai, près de la rue St. Pau
0 0001

CHOCOLAT de Menier, fabriqué à Paris, à
vendre par
A. SAVAGE & Cie,

TRICOPHERONS de Clirehughs pour les
cheveux, à vendre par
A. SAVAGE & Cie.

PARFUMS du célèbre Lubin :
Odontine et Elixir odontalgique de Pelletier
Baudoline fixatrice

Cire à moustache.
A vendre par A. SAVAGE & Cie.
sept Chimistes, &c., près du Palais de Justice.

SECRET d'Hébé, pour taches, boutons, et
roussellures au visage et autres imperfections
la peau. A vendre dans des bouteilles de 2s 6d
1s 3d chaque, par A. SAVAGE & Cie.

IMPRIME ET PUBLIÉ
PAR
UVERNAY, FRÈRES,
Rue Saint Vincent, No. 10.
LES MARDI, JEUDI ET SAMEDI MATIN

Pendant la saison des affaires, et
LES MARDI, ET VENDREDI MATIN,
Pendant l'hiver.
ABONNEMENT—4 PIASTRES PAR AN,
OUTRE LES FRAIS DE POSTE
Aux qui veulent discontinuer doivent en donner
avis un mois avant leur date d'échéance et payer le
montant dû, autrement l'envoi du journal

PRIX DES ANNONCES.
 Les lignes et au-dessous, UN ECU pour la première insertion et QUINZE SOUS pour chaque suivante.
 Les lignes et au-dessous jusqu'à sept lignes QUATRE FRANC (3s 4d) pour la première insertion et UN SOUS (1s) pour chaque suivante.

un et VINGT SOUS (100) pour chaque suite
au-dessus de dix lignes HUIT SOUS (4d.) par li-
gne pour la première insertion et DEUX SOUS
(1d) par ligne pour chaque suite, **ET** Tout
ordre pour les annonces doit être [fait par écrit